

la ville de Pierre, on vit une multitude qu'on ne saurait évaluer, se déverser dans la basilique, ouverte dès 7 heures du matin environ. Une heure après, avait lieu le défilé du cortège, composé de trois groupes principaux, le clergé régulier, le clergé séculier et la cour pontificale. Par un privilège spécial, une députation des Frères des Ecoles Chrétiennes avait pris place dans les rangs du clergé régulier, parmi lequel on voyait un certain nombre de Frères-Mineurs.

Aussitôt après le clergé séculier, venait l'étendard de sainte Rita de Casica. Sur une des faces de la bannière, la sainte se voyait miraculeusement accompagnée au monastère ; sur l'autre, elle était représentée le côté gauche du front transpercé par une épine partie de la couronne du crucifix. L'étendard de saint Jean-Baptiste de la Salle suivait immédiatement : d'un côté, le fondateur des Ecoles Chrétiennes faisant la classe à ses pauvres élèves ; de l'autre, il émet avec douze de ses premiers fils les vœux d'obéissance et d'établissement de son Institut.

A la vue du Saint Père, les pèlerins oublièrent la défense qui avait été faite d'acclamer bruyamment, et de toutes les poitrines, et en toutes les langues, partirent ces cris si profondément touchants à entendre : « Vive Léon XIII, vive le Pape-Roi !... » Et tandis que le Pontife si filialement accueilli levait une main émue pour bénir ses enfants, on pouvait voir parmi cette foule venue de tous les points du monde, des larmes de joie et d'émotion. Lorsque le cortège se fut arrêté devant la Confession et que le Saint Père et, après lui, les dignitaires eurent pris leur place, le Cardinal Aloisi Masella, Procureur de la canonisation, s'avança vers le trône papal et par la voix de l'Avocat du Consistoire, implora du Souverain Pontife la glorification de la bienheureuse Rita et du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Les litanies des saints furent alors entonnées, et lorsque leur chant eut cessé, la demande de canonisation fut réitérée. Cette fois, Sa Sainteté fit répondre que pour un acte si grave il fallait implorer l'assistance du Saint-Esprit, source de lumière et de sagesse.

Le *Veni Creator* achevé, pour la troisième fois l'Avocat du Consistoire présenta sa requête ; elle fut accueillie, et Léon XIII, la mitre en tête, avec toute la majesté du Pontife Suprême, prononça solennellement la formule qui mettait les deux Bienheureux au rang des Saints de l'Eglise triomphante.